

PRÉFECTURE DE LA CREUSE
AVIS D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN CRÉMATORIUM
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AJAIN
(Creuse)

Une enquête publique de 33 jours aura lieu du lundi 18 mai 2015 au vendredi 19 juin 2015 inclus sur le territoire de la commune d'AJAIN, sur la demande formulée par M. Jean-François CORNU, Directeur Général de la SAS ATRIUM dont le siège est 1, rue Lavoisier 78280 GUYANCOURT, en vue d'être autorisé à implanter et exploiter un crématorium sur le territoire de la commune d'AJAIN (zone d'activités).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, notamment l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (AE) (Préfet de la Région Limousin - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui sera déposé en mairie d'AJAIN, siège de l'enquête, et consigner ses éventuelles observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, pendant les heures habituelles d'ouverture, soit :

- | | |
|------------------|---|
| - les lundis, | de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, |
| - les mardis, | de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, |
| - les mercredis, | de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, |
| - les jeudis, | de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, |
| - les vendredis, | de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 . |

Le résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'AE seront également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Creuse à l'adresse : www.creuse.gouv.fr, rubriques : politiques publiques/environnement/décisions administratives/enquêtes publiques/crématorium.

Mme le Vice-Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné :

- **M. Thierry GAILLARD, sans profession , en qualité de commissaire enquêteur titulaire,**
- **M. Alain BOYRON, Chef du service départemental de la Creuse de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.**

Le commissaire enquêteur titulaire s'étant déporté de cette mission, M. Alain BOYRON se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations, au cours des permanences qui seront assurées en mairie d'AJain :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| - le lundi 18 mai 2015, | de 9 h à 12 h, |
| - le jeudi 28 mai 2015, | de 14 h à 17 h, |
| - le vendredi 5 juin 2015, | de 9 h à 12 h, |
| - le mercredi 10 juin 2015, | de 14 h à 17 h, |
| - le vendredi 19 juin 2015, | de 14 h 30 à 17 h 30. |

Les observations du public pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'AJain. Elles seront alors jointes au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an en mairie d'AJain ainsi qu'à la Préfecture de la Creuse et sur le site Internet de la Préfecture.

Toutes informations complémentaires relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Mme Catherine FAGNON, chargée de projet au sein de la SAS ATRIUM, au 355 , rue des Mercières 69140 RILLIEUX-LA-PAPE Tél : 04.27.82.27.93, Mobile : 06.61.22.28.61, e-mail : cfagnon@saur.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de la Creuse (Bureau des Procédures d'Intérêt Public) dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette procédure sera prise par le Préfet de la Creuse sous la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus qui pourra être, le cas échéant, assorti de prescriptions spécifiques en cas d'autorisation.

